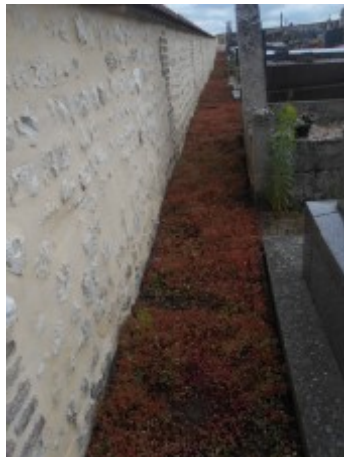


Les cimetières se mettent au vert !

Même si les cimetières font partie des « exceptions » de la Loi LABBE et peuvent encore faire l'objet de traitements phytosanitaires (sous conditions), de plus en plus de communes choisissent une gestion de leurs espaces sans aucun pesticide. Parmi les solutions possibles (et durables) : leur végétalisation.

Tout d'abord, précisons que la végétalisation des cimetières ne date pas d'hier : avant l'avènement des produits chimiques, les cimetières étaient végétalisés, comme en témoignent de nombreuses cartes postales anciennes. Ils étaient alors entretenus par fauche ou même par pâturage ! Et, dans d'autres pays, notamment anglo-saxons, ils sont légion !

Alors, pourquoi végétaliser les cimetières aujourd'hui ?



D'abord, dans une optique de gestion en « zéro phyto », la végétalisation permet de faciliter l'entretien et de gagner du temps. Il est en effet plus facile et plus rapide d'entretenir une surface en herbe que de désherber des graviers ! Un rapide calcul nous a permis d'estimer le temps annuel alloué au désherbage d'une surface de 1000 m² : contre 200 heures en désherbage manuel de graviers, seules 24 heures sont nécessaires si cette même surface est végétalisée puis tondue. De plus, le désherbage manuel est fastidieux et peut provoquer des Troubles Musculo-Squelettiques chez les agents. Enfin, la végétalisation diversifie le paysage et embellit le lieu !



Différentes options sont possibles : végétalisation totale ou partielle du site, choix des végétaux en fonction de l'usage (intensité du piétinement, exposition au soleil, hauteur de végétation, vitesse de pousse.). Ainsi, les allées font souvent l'objet d'un semis de graminées, pour lequel le choix des espèces est important. Certaines sont ainsi dites « à pousse lente » comme la Fétuque ovine, le Pâturin des prés, ou la Koelerie à grandes fleurs (*Koeleria macrantha*). Cette faible croissance permet de réduire la fréquence de tontes (compter 5 à 8 tontes par an). Celles-ci peuvent être effectuées avec des tondeuses étroites (à partir de 37cm de largeur). Un complément d'entretien peut être effectué avec une débroussailluse à lames réciproques, qui évitera les projections sur les tombes.

Sur les espaces étroits et peu piétinés, comme les espaces inter-tombes par exemple, le choix se fait généralement sur des plantes couvre-sol comme le sédum, une petite plante tapissante qui résiste au stress hydrique. Des essais peuvent être entrepris avec d'autres plantes supportant ces conditions difficiles (cf. projet Alt'cim ci-après). Un désherbage manuel ponctuel reste nécessaire pour les zones de plantes couvre-sol.

Dans le cas d'un semis, inutile de travailler le sol en profondeur : il faudra simplement retirer la couche de graviers superficiels, semer puis griffer le sol sans le décompacter pour conserver sa stabilité et sa portance. Ces opérations peuvent être réalisées en prestation ou en régie. Le coût d'un semis de graminées à croissance lente est raisonnable : comptez 650 € TTC le sac de 20 kg pour ensemercer environ 650 m².

La végétalisation peut faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au même titre que l'achat de matériels alternatifs de désherbage.

Etape indispensable à ne pas oublier : la communication, avant, pendant et après la réalisation ! Panneaux explicatifs sur site, articles dans le bulletin municipal, réunions publiques... sont autant de moyens pour expliquer et faire accepter la démarche à la population sur ces sites sensibles.



Retour d'expérience de la municipalité de Roncherolles-sur-le-Vivier : La végétalisation du cimetière communal !

Le 9 avril dernier a eu lieu la visite du cimetière récemment végétalisé de Roncherolles-sur-le-Vivier, organisée par le SAGE Cailly-Aubette-Robec. Interrogé lors de cet événement, José DELAMARE, maire-adjoint de la commune en charge de l'Environnement, a répondu à nos questions.



FREDON : Pourquoi la municipalité de Roncherolles-sur-le-Vivier a-t-elle décidé de végétaliser le cimetière communal ?

José DELAMARE : Le projet a été initialement proposé par les agents municipaux, des Espaces Verts et de l'État Civil. Les élus municipaux ont été convaincus par ce projet notamment parce qu'il s'agit d'un aménagement global : végétalisation d'une part, mais également création d'un jardin du souvenir, d'un columbarium et pose de mobiliers urbains.

FREDON : Avez-vous rencontré des difficultés lors de la mise en place du projet ?

J.D : Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières pour ce projet.

FREDON : Comment avez-vous choisi de végétaliser votre cimetière ? Avez-vous bénéficié de conseils extérieurs ?

J.D : La commune a participé en 2014 au [dispositif d'accompagnement à la gestion différenciée](#), proposé par la Métropole Rouen Normandie en partenariat avec la FREDON. Dans la continuité de cette étude, nous avons fait appel aux chargés d'études de la Métropole et de la FREDON pour la validation technique du projet : choix des végétaux, technique de pose, suivi de chantier...

FREDON : Quel a été le coût global de votre projet ? Avez-vous bénéficié d'aides financières ?

J.D : La végétalisation du cimetière a été faite par un prestataire et a coûté environ 20 000€ pour une superficie de 1250 m² : 700 m² de graminées et 550 m² de sédum. Le projet a été subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 % ([programme de réduction des produits phytosanitaires en zones non agricoles](#)) et par l'État ([dispositif Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux](#)) à hauteur de 20 %.

FREDON : Quelles ont été les réactions des habitants en découvrant la végétalisation de leur cimetière ?

J.D : Les habitants étaient favorables au projet. Nous n'avons eu aucune plainte de leur part. Préalablement au début des travaux d'aménagement du cimetière, nous avons organisé une réunion publique en présence de l'entreprise qui a réalisé les travaux, qui a pu répondre précisément aux questions et craintes des riverains.



Végétalisation des cimetières, d'autres exemples locaux à découvrir !

En Seine-Maritime (76)

- Bardouville,
- Rouen (cimetière monumental et cimetière du Nord),
- Villers-Ecalles,
- Gaillefontaine,
- Roncherolles-sur-le-Vivier,
- Saint-Jacques-sur-Darnétal,
- Yvetot (cimetière Saint-Louis),
- Le Havre,
- Fécamp,
- Mont-Saint-Aignan,
- Sotteville-lès-Rouen,
- Le Grand-Quevilly,

Dans le département de l'Eure (27)

- Angerville-la-Campagne (cimetière du Vieux Puits),
- Aubevoye (cimetière paysager),
- Evreux (cimetière-parc des ifs),
- Arnières-sur-Iton,*
- La Bonneville-sur-Iton,*
- Val-de-Reuil,
- Criquebeuf-sur-Seine,
- Martot,
- Sylvains-lès-Moulins,
- Sainte-Marie-d'Attez (cimetière de Saint-Ouen-d'Attez),
- ...

Remarque : La liste ci-dessus comprend une végétalisation partielle ou totale des cimetières cités.



Point info :

L'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie vient de publier une nouvelle plaquette intitulée « Cimetière enherbés au service du zéro phyto » qui vise à encourager les collectivités à utiliser des modes de gestion sans produits chimiques. Parmi ces solutions, la brochure souligne l'opportunité de recourir à l'enherbement des cimetières.

La brochure évoque notamment, la suppression des traitements chimiques, démontre l'intérêt paysager des cimetières et intègre les critères de mobilité réduite dans l'aménagement ou le ré-aménagement de nos cimetières. Plusieurs exemples de communes normandes sont présentés ainsi que les acteurs régionaux œuvrant sur ce thème.

Cette plaquette de 20 pages est disponible gratuitement dans les locaux de l'ARE Normandie, à Rouen. Elle est également téléchargeable via le lien suivant : www.arenormandie.fr/cimetieres-enherbes-au-service-du-zero-phyto-nouvelle-publication-de-lare-normandie/



Nouveauté : Un film « Zéro phyto » disponible pour les collectivités

L'association Archimède Film, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Métropole Rouen-Normandie, a produit un film sur la gestion différenciée des espaces publics.

Ce film a pour objectif de permettre aux collectivités de communiquer auprès de leurs agents et habitants sur leurs démarches Zéro phyto. Elles peuvent se procurer le film sous forme de DVD ou clé usb (au prix de 20 €) et le diffuser ensuite dans le cadre de leurs manifestations.

Pour commander le film,
contactez l'association Archimède-films :
archimedefilms@laposte.net



Zéro phyto :
un regard nouveau

Ce film est à l'usage des
collectivités territoriales
pour sensibiliser et
accompagner ses citoyens

Version longue : 14 min
Version courte : 3 min

Présentation du projet Alt'Cim



Dans le cadre du plan national **ECOPHYTO** et des appels à projets de l'Agence Française pour la Biodiversité, l'association **Florysage** et les **FREDON** de Normandie mènent un **programme expérimental de végétalisation de cimetières en Normandie**.

Le projet d'une durée de 3 ans (2017-2019) permet de tester en **conditions réelles**, différentes techniques de végétalisation sur des espaces contraints et minéraux que sont les cimetières. Les **cimetières pilotes** répartis sur le territoire normand accueillent **différentes espèces végétales**, en mélange ou non selon différentes modalités d'implantation. Le but est de définir les espèces à la fois esthétiques, adaptées au contexte des cimetières et du climat normand, nécessitant peu d'entretien. **Les résultats de l'étude feront l'objet d'une publication sous forme d'un guide en 2020.**



Important:

Toutes les **demandes de subventions** pour la **végétalisation des espaces à contraintes** ou l'acquisition de matériels de gestion alternative, prévues par le 10^{ème} programme (2013-2018) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, sont à déposer **avant le mois de septembre** au plus tard !!

